

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

**2012 DEVE 63** Attribution de la dénomination « jardin Charles Trenet » au jardin situé dans l'Eco-ZAC de la gare de Rungis (13e).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination « jardin Charles Trenet » au jardin situé dans l'Eco-ZAC de la gare de Rungis (13e) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Vu le plan annexé ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

La dénomination « jardin Charles Trenet » est attribuée au jardin situé dans l'Eco-ZAC de la gare de Rungis (13e).